

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.~~

~~Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Henri PIETTE, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.~~

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT
Monsieur Xavier JOUANIN
Monsieur Joël SOIGNEUX
Monsieur Jean-Yves SYBILLE

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Ludivine BILLOIR donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Madame Anne GOZE donne pouvoir à Monsieur Alexandre RASZKA
Monsieur Joël DORDAIN donne pouvoir à Monsieur Pascal VANHELDER
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Bruno LEJEUNE

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Camille COQUELET
Madame Christine NELAIN
Madame Bernadette SOPO
Madame Isabelle ZAWIEJA
Monsieur Marc BURY
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Alain DEE
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Jean-François DELATTRE
Monsieur José DUBRULLE
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Claude MESSAGER
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Fabien THIEME

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018_04_01

Objet : Compte de gestion pour l'exercice 2017

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_04_10 du 7 avril 2017, transmise au Contrôle de Légalité le 14 avril 2017 et portant sur l'adoption du Budget primitif du pour l'année 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_12_03 du 21 décembre 2017, transmise au Contrôle de Légalité le 28 décembre 2017 et portant sur la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2017,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2017 en date du 31 décembre 2017,

Vu le compte de gestion pour l'année 2017 transmis par Monsieur le Comptable Public le 30 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le compte de gestion pour l'année 2017, repris en annexe de la présente délibération, présente les données suivantes :

1 - Résultat budgétaire de l'exercice 2017 (page 18) :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires Totales (A)	67 169 457,12	118 375 646,98	185 545 104,10
Titres de recettes émis (B)	25 453 212,64	119 994 332,64	145 447 545,28
Réductions de titres (C)	0	7 194 157,29	7 194 157,29
Recettes nettes (D=B-C)	25 453 212,64	112 800 175,35	138 253 387,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires Totales (E)	67 169 457,12	118 375 646,98	185 545 104,10
Mandats Emis (F)	40 925 362,20	83 993 943,26	124 919 305,46
Annulations de mandats (G)	0,00	5 090 191,74	5 090 191,74
Dépenses nettes (H=F-G)	40 925 362,20	78 903 751,52	119 829 113,72
Résultat de l'exercice (D - H) Excédent (H - D) Déficit	-15 472 149,56	33 896 423,83	18 424 274,27

2 - Résultat d'exécution budgétaire de l'exercice 2017 (page 19) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017 (hors report)
Investissement	-12 977 580,63	0.00	-15 472 149,56	-28 449 730,19
Fonctionnement	21 053 417,59	18 374 789,65	33 896 423,83	36 575 051,77
Total	8 075 836,96	18 374 789,65	18 424 274,27	8 125 321,58

Il est dès lors proposé au Comité Syndical de statuer sur :

- le compte de gestion pour l'année 2017 ;
- l'ensemble des opérations effectuées pour l'année 2017 ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter :

- le compte de gestion pour l'année 2017 ;
- l'ensemble des opérations effectuées pour l'année 2017 ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Fait et délibéré en séance

Le 10 avril 2018

SIMOUV
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ et
d'ORGANISATION DES SAUVIENNOISES
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
Tél : 03 27 45 21 25
Fax : 03 27 45 95 95
Appréciée DUFOUR CORINI
Courriel : contact@simouv.fr

Publiée le :

Affichée le : **17 AVR. 2018**

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe le Représentant de l'État de Lille dans un délai de deux mois de l'État.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2018